

**SEANCE ORDINAIRE DU lundi 27 avril 2026**

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 23  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 13 avril 2026

**Etaient présents**

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,  
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,  
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE  
Christelle, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy, JOUSSET Laëtitia, BLEE  
Cédric, GROENINCK Laurence, GALLO Maxime, GREZANLE Aurélie,  
SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick.

**Absents représentés**

ROLAND Fabrice-Claude a donné pouvoir à Freddy MASSAMBA,  
GALLIER François a donné procuration à Olivier AMPE,  
RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Marie-Véronique BEGIN.

Secrétaire de séance : Christelle ETIENNE

**Délibération n° 2026 / 39 – AVENANTS CONTRATS D'ASSURANCES DOMMAGES  
AUX BIENS ET MULTIRISQUES GROUPAMA**

Vu les articles L.112-2 et L.112-3 du Code des Assurances ;

Vu les articles L.121-1 à L.212-10 du Code des Assurances.

Vu les articles L. 241-1 et L. 242-1 du Code des assurances ;

Vu les articles 1792 et suivants du Code civil.

Considérant que les cotisations 2026 pour les assurances dommages aux biens et multirisques contractées chez Groupama ont été réévaluées suite aux déclarations transmises en début d'année.

Groupama a donc transmis deux avenants :

- Contrat 423020120003 : dommages aux biens = cotisation complémentaire de 1 590.10 €
- Contrat 423020120002 : multirisques = remboursement de cotisation de 700.79 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces deux avenants et d'autoriser Monsieur Le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.



## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

**D'ADOPTER** les avenants transmis par Groupama pour :

- Contrat 423020120003 : dommages aux biens = cotisation complémentaire de 1 590.10 €
- Contrat 423020120002 : multirisques = remboursement de cotisation de 700.79 €

### ARTICLE 2 :

**D'INSCRIRE** les crédits budgétaires sur le compte 6161 « Primes d'assurance multirisque ».

### ARTICLE 3 :

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer et effectuer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 27/04/2026.

Le Maire

  


Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance

Christelle ETIENNE

